

Document pour les enseignant.e.s

Situation d'apprentissage : La Constitution belge, un texte laïque ?

1. Contextualisation dans le parcours d'apprentissage :

Cette situation d'apprentissage peut être une alternative à la proposition « Belgique, une neutralité dans tous ses états ? ». Elle permet d'affiner la compréhension historique de la neutralité de l'État belge et vise à inscrire dans une perspective historique les débats sur la séparation Église-État au sein de nos régions.

La laïcité est un principe de séparation de l'Église et de l'État. Elle garantit l'égalité de tous les citoyens, peu importe leurs croyances, et s'assure que les décisions politiques ne soient pas influencées par les religions. Cette définition étant posée, la Constitution belge peut-elle être considérée comme l'aboutissement du processus de laïcisation de notre état ? L'objectif de cette situation d'apprentissage n'est pas de répondre de manière tranchée à cette question qui ne fait pas consensus au sein de la communauté belge mais bien de questionner en quoi la neutralité belge peut-elle ou ne peut-elle pas être associée à la laïcité.

2. Apprentissages mis en œuvre et à structurer dans le cours :

Approche critique de l'information	Se situer dans son environnement	Démarches d'investigation en sciences humaines	Usages numériques disciplinaires	Pratique(s) de terrain
------------------------------------	----------------------------------	--	----------------------------------	------------------------

Attendus d'apprentissage liés à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté :

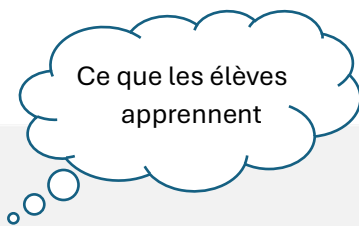
*Les compétences visées par l'EPC, ainsi que la volonté de privilégier leur apprentissage en commun, en construction collective, se prêtent davantage à l'évaluation formative.
Référentiel d'éducation à la philosophie et citoyenne, FWB, 2021, p.23.*

S'ouvrir à la pluralité des cultures et des convictions :

- ☐ **SF : Distinguer** croyance, opinion, savoir, conviction.
- ☐ **S : Questionner – expliciter** : sphère privée- sphère publique.
- ☐ **S : Identifier – exemplifier** : opinion – croyance – savoir – conviction.

Comprendre les principes de la démocratie

- ☐ **SF : Reconnaître** l'égalité devant la loi : questionner l'égalité devant la loi.



Ce que les élèves apprennent

Attendus d'apprentissage de S1 :

Savoirs :

- ☐ **Expliquer** des changements induits par la Constitution sur le plan des convictions religieuses et philosophiques.

Savoir-faire :

- ☐ **Sélectionner** dans un document des informations utiles pour répondre à une question de recherche.
- ☐ **Organiser** dans un tableau à double entrée des informations sélectionnées dans un document.

Compétence :

- ☐ **Construire** un tableau à double entrée pour inscrire une réalité d'aujourd'hui dans une perspective historique.
- ☐ **L'annoter** en expliquant des continuités, des changements, en mobilisant des repères temporels significatifs et un vocabulaire temporel spécifique.

Consolidation :

- ☐ **Dater** des faits marquants. (S1)
- ☐ **Nommer** et **dater** quatre moments de ruptures qui ont marqué l'histoire du fait religieux : Les Lumières et la Révolution belge (S1)
- ☐ **Exemplifier** l'influence que la Chrétienté et l'Islam médiévaux exercent sur la vie quotidienne et sur l'art.(S1)
- ☐ **Nommer** et dater les périodes conventionnelles. (P6)
- ☐ **Dater et nommer** la Révolution belge. (P4)
- ☐ **Énoncer** un changement et une continuité (dont le rôle joué par l'Église) sur le plan de l'accès aux savoirs et à l'instruction entre la période gallo-romaine et le temps du développement des seigneuries et des villes dans nos régions. (P4)
- ☐ **Énoncer** un changement et une continuité sur le plan de l'accès aux savoirs et à l'instruction entre le temps du développement des seigneuries et des villes dans nos régions et le temps des développements scientifiques. (P4)

3. Exemple de production attendue

- 1) **Réalise un tableau** à double entrée qui présente les relations Églises- États dans nos régions aux Moyen Âge, Temps modernes (avec un focus sur le 18^{ème} siècle) et au 21^{ème} siècle. Afin de préciser ces relations, tu veilleras à mettre en évidence les éléments suivants :
 - les relations Église(s)- État,
 - la ou les religion(s) officielle(s) ou reconnue(s),
 - l'enseignement,
 - la position de nos régions par rapport aux lois progressistes.
- 2) **Complète** le tableau suivant afin de trier les documents en fonction de la période concernée dans chaque document

Moyen Âge	5, 7,
Temps Modernes	2, 8,10
(Focus 18 ^e siècle)	4, 6, 9
Epoque contemporaine	1, 3,11

- 3) Sur la base des docs 1-11, **complète** ton tableau.
- 4) **Entoure** en vert les continuités en ce qui concerne les relations entre l'Eglise catholique, la société et le pouvoir dans nos régions.
- 5) **Trace** un trait rouge pour mettre en évidence une rupture au sien de ces relations.
- 6) **Nomme** et **date** un moment de rupture qui explique ce changement dans la société belge.
- 7) **Nomme** et **date** une rupture qui a permis une période de transition dans les relations entre l'Eglise catholique, la société et le pouvoir dans nos régions.

Exemple de production attendue.

Changement : Siècle des Lumières

	Moyen Age	Temps modernes		Epoque contemporaine
			18 ^{ème} siècle	
Relation Etat – Eglise(s)	Charlemagne couronné par le pape en 800 à Rome. L'Eglise valide le pouvoir du souverain (doc 7)	Charles Quint couronné empereur du Saint-Empire romain germanique par le pape. (doc 8) → pouvoir politique étroitement lié à la religion chrétienne	Joseph II est empereur par la grâce de Dieu (doc 6) → pouvoir politique lié à la religion chrétienne	Un régime d'indépendance réciproque => statut original de la séparation de l'Etat et des Eglises au nom des valeurs démocratiques (doc 11)
Religion(s) officielle(s) ou reconnue(s)	Evangelisation des populations Religion catholique = facteur d'unification = religion officielle (doc 5)	La religion catholique est la seule autorisée (édit de Worms) (doc 2)	18 ^e s : religion catholique est la religion dominante, protestantisme toléré. (doc 4)	Tous les monothéismes sont reconnus ainsi que la conviction laïque. Le bouddhisme est subventionné. (doc 1) Liberté de culte = liberté constitutionnelle (doc 3)
Enseignement	L'enseignement confié à l'Eglise par Charlemagne (pour l'élite). (doc 5) (IX ^e s : les maitres d'enseignement mélangent la culture antique et byzantine, les héritages francs et germaniques, ce qui définit petit à petit la culture occidentale alors en construction.)	L'enseignement n'est pas libre : il doit être en accord avec les messages de l'Eglise catholique romaine (ex : Université de Louvain) (doc 10)	Au 18 ^{ème} siècle : création d'un réseau d'enseignement officiel avec programme unique (doc 9)	Liberté d'enseignement = liberté constitutionnelle
Lois « progressistes »	La morale chrétienne encadre la population. (doc 5)	La religion catholique encadre la vie quotidienne des populations et des scientifiques. (Condamnation pour hérésie / inquisition)		La Belgique vote des lois progressistes : euthanasie, avortement (doc 1).

4. Structuration des apprentissages

La situation d'apprentissage démarre par **une auto-évaluation** de certains prérequis liés à la construction d'un tableau comparatif. L'idée derrière cette auto-évaluation est que l'élève se situe en amont de l'apprentissage par rapport à certains savoir-faire qu'il ou elle devra réaliser pendant la séance. Cela permet également à l'enseignant.e de récolter des informations sur l'étayage à éventuellement mettre en place pour le groupe-classe ou certain.es apprenant.es.

En fin d'activité, l'élève est invité.e à se situer à nouveau par rapport aux savoir-faire exercés durant l'exercice. Aussi, un nouveau geste apparaît dans la grille d'auto-évaluation : celui de l'annotation du tableau. Une nouvelle colonne est également présente : celle invitant l'élève au tutorat. Au terme de la SA, l'enseignant.e prendra un temps pour que chaque élève puisse acter le ou les éventuels progrès et invitera également chacun.e à formuler un défi pour une prochaine leçon réexerçant le même genre de tâche. Ces deux temps métacognitifs offriront la possibilité à l'enseignant.e de récolter des preuves d'apprentissage et à l'élève de se situer par rapport aux apprentissages, d'objectiver les progrès et de s'engager dans un prochain exercice similaire avec un objectif atteignable et stimulant.

Au terme de la situation d'apprentissage, l'élève aura appris à construire un tableau à double entrée pour comparer le rapport au religieux dans la société belge d'aujourd'hui à celle de la société moderne et médiévale. Il pourra illustrer par des exemples l'évolution de ce rapport pour les relations Etat-Eglise(s), l'enseignement et la ou les religion(s) officielle(s) ou reconnue(s). Il pourra également citer des exemples qui témoignent de l'évolution progressiste de la société belge. Ces différents exemples lui permettront de mesurer le processus de laïcisation au sein de la société. L'élève sera capable de citer deux moments de ruptures qui ont marqué l'histoire du fait religieux : Les Lumières et la Révolution belge.



EPC

Afin d'ouvrir l'élève à la pluralité des cultures et des convictions et de l'outiller dans sa compréhension des principes de la démocratie, les apprentissages relevant de **l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté** seront abordés en questionnant et explicitant ce qui, dans cette situation d'apprentissage, relève de la sphère privée et de la sphère publique, en identifiant et exemplifiant les notions d'opinion, de croyance, de savoir et de conviction. L'égalité devant la loi pourra également être abordée, notamment en ce qui concerne la liberté de culte et d'enseignement.

Le tableau complété à la page suivante propose de faire le point sur les apprentissages vus lors de la présente situation d'apprentissage et lors de la SA « Aux origines de la neutralité de l'Etat ».

Thème principal : *La laïcisation de la société belge*



Espace géographique concerné

la Belgique actuelle



Période (dates et éventuellement étapes) **et faits** (événement, phénomène)

Moyen Âge : Eglise, ciment de la société

Temps Modernes : 16ème s : La religion catholique s'impose dans nos régions (édit), 18ème s : la religion catholique reste importante (mais tolérance envers le protestantisme, réseau d'enseignement officiel)

→ Vers une laïcisation de la société "belge" [et l'époque contemporaine]

18ème siècle : Les Lumières → rupture

[1789 : Révolution française et Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - la laïcisation de la société française touche nos régions lorsqu'elles passent sous domination française et cela perdure ensuite]

1830 : La Révolution belge → rupture

1831 : la Constitution belge : Catholiques et libéraux se sont unis lors de la révolution. Un compromis est trouvé lors de la rédaction du texte de loi fondamentale : les Belges ont beaucoup de libertés.



Acteurs / Actrices

les rois, les empereurs, l'Eglise, les révolutionnaires (français/belges) ...

	Focus sur la multiculturalité (ex : nature des interactions entre différentes communautés, rapport avec le pouvoir)	<i>La séparation Eglise - Etat présente un caractère particulier en Belgique: l'Etat n'intervient pas dans les questions religieuses mais des institutions religieuses reconnues sont financées par l'Etat qui exerce un droit de regard dans la gestion des moyens financiers (ex : les écoles confessionnelles). La séparation Eglise - Etat s'observe dans la neutralité de l'Etat belge. 'Eglise catholique reste un élément important du paysage belge, notamment en ce qui concerne la vie scolaire. Cette continuité s'explique d'une part, car au 19ème siècle, la majorité des bâtiments scolaires existants était catholique ; d'autre part, car la majorité de la population belge au 19ème siècle était catholique, ce qui est toujours le cas aujourd'hui.</i>
	Héritages	<i>la Constitution Belge: ex : Les actes d'état civil sont établis par des agents publics. Les libertés de conscience et de pensée sont garanties. L'enseignement peut être libre ou officiel.</i> <i>les Athénées et les écoles libres (ex : ton école)</i> <i>Il y a une indépendance du politique par rapport au religieux : l'Etat vote des lois progressistes.</i>
	Vocabulaire spécifique	<i>laïcité</i> <i>laïcisation</i> <i>séparation Eglise-Etat</i>

5. Exemple de grille d'évaluation des acquis d'apprentissage

Les compétences visées par l'EPC, ainsi que la volonté de privilégier leur apprentissage en commun, en construction collective, se prêtent davantage à l'évaluation formative. Référentiel d'éducation à la philosophie et citoyenne, FWB, 2021, p.23.

Attendus d'apprentissage évalués		Indicateurs de qualité	Evaluation du/de la professeur
Savoir	Expliquer des changements induits par la Constitution sur le plan des convictions religieuses et philosophiques.	(cet attendu est évalué par la sélection correcte des informations dans le tableau)	Oui-non

Savoir-faire	Sélectionner dans un document des informations utiles pour répondre à une question de recherche.	Les informations issues des docs 1-11 sont correctement sélectionnées en fonction du nom des entrées du tableau. (Q2, Q3)	Oui-non
	Organiser dans un tableau à double entrée des informations sélectionnées dans un document.	Les informations issues des docs 1-11 sont correctement classées dans le tableau. (Q3)	Oui-non
Compétence	Construire un tableau à double entrée pour inscrire une réalité d'aujourd'hui dans une perspective historique. (Q1)	Les entrées du tableau sont correctement nommées et placées.	Oui-non
		Les informations correctement sélectionnées en fonction du nom des entrées sont notées dans la case du tableau qui correspond à la bonne entrée. (Q2)	Oui-non
		Les cases relatives à « Relation Église(s)- État », « religion(s) officielle(s) », « laïcité » et « positions progressistes » sont couvertes par au moins une information issue d'un des docs 1-11.	Oui-non
		Au moins une information de chaque doc (1-11) figure dans le tableau.	Oui-non
	L'annoter en expliquant des continuités, des changements, en mobilisant des repères temporels significatifs et un vocabulaire temporel spécifique.	La zone verte qui met en évidence une continuité dans les rapports religions, société et le pouvoir dans nos régions est correctement tracée.	Oui-non
		Le trait rouge pour marquer une rupture dans les relations religions et société est correctement tracé.	Oui-non
		La rupture qui explique le changement dans les rapports religions-état dans la société belge est correctement nommé et daté.	Oui-non
		La rupture qui explique la période de changement dans les relations religions et société dans nos régions est correctement nommé et daté.	Oui-non

6. Pour aller plus loin :

L'enseignant.e peut, à titre personnel, prendre connaissance des relations Eglises-Etats européennes en parcourant les articles suivants :

[Les relations Églises-États en Europe](#)

[Relations États-religions en Europe et la laïcité \(Les\) | EHNE](#)

L'enseignant.e peut aussi écouter ce podcast : [Les Clés - Quel financement pour les cultes en Belgique ? - Auvio](#)

Note des concepteurs :

-La longueur des textes et le nombre de documents sont à adapter par l'enseignant en fonction de ses élèves.

-Les concepteurs se sont efforcés de joindre les détenteurs de droits des textes et des illustrations. Si malgré les recherches effectuées, un ayant droit n'avait pas été contacté, il est invité à s'adresser à nous.



Cet outil/situation d'apprentissage a été conçu(e) par le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) et ses équipes.

Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite, sauf exception dans le cadre de l'enseignement et/ou de la recherche scientifique, dans le respect du livre XI titre 5 relatif au droit d'auteur du Code de droit économique.

Il est également interdit d'en faire usage à des fins commerciales, notamment sur les réseaux sociaux.